

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2024

Le 18 mars 2024 à 18h30, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire salle des conseils.

La séance est ouverte par Madame POITOU, Maire de la commune.

Présents :

POITOU Delphine, BENARD Claire, MARCELLOT Sandra, BOURÉ Michel, TERRACOL Alain

Excusé :

Jean Claude MOREL (donne procuration à Monsieur Alain TERRACOL)

Absents :

DE QUEIROS Cédric, COSTE Joël, FAVRE Valéry.

En application de l'article 2121-15 du CGC, Monsieur Michel BOURÉ est désigné secrétaire de séance.

- **1 - Validation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 mars 2024**

Aucune remarque.

Pour: 6
Contre: 0
Abstention: 0

- **2 – Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2024 :**

Selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation du programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son

adoption.

Il est proposé au conseil municipal :

- De recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2024, étant entendu que l'autorisation précisera le montant et l'affectation des crédits :

Compte	D21	Total
Crédits ouverts N-1	338 000	84 500
Crédits à ouvrir	338 000	84 500

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Mme le Maire à engager des dépenses d'investissement à concurrence de 84 500€ jusqu'à l'adoption du budget 2024.

- **3 – Questions diverses**

- Les problèmes récurrents d'éclairage public au village de Nouallaguet sont en passe d'être résolus. La société Carré doit intervenir pour un montant de 1 980€.
- Le chantier d'assainissement de la rue des Gardettes dans le Bourg est terminé

Tous les sujets étant épuisés, 19h00, fin du conseil.